

# Communiqué de presse

01 juillet 2010



Société anonyme au capital de 4 050 000 euros  
Siège social : 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen  
622.045.383 RCS Bobigny

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 25 juin 2010. L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au BALO du 17 mai 2010.

### 1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 15 juin 2009 au 15 juin 2010:

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	85 446	81 080	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Cours moyen de transaction	17,94 €	17,78 €	néant	néant	néant	néant
Prix d'exercice moyen	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Montants	1 532 950 €	1 441 948 €	néant	néant	néant	Néant

### 2) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 15 juin 2010 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 127 147 représentant 1,13 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 9 668
- Opérations de croissance externe : 117 479
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

### 3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 25 juin 2010
- **Titres concernés** : actions ordinaires

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 1 125 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité. La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 127 147 (soit 1,13 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 997 853 actions (soit 8,87 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 50 euros
- **Montant maximal du programme** : 56 250 000 euros
- **Objectifs** :
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la prochaine assemblée générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 25 juin 2010, soit jusqu'au 24 décembre 2011.

La présente publication est disponible sur le site de la société : [www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com)

**Le Groupe CRIT est l'un des leaders de l'intérim en France. Parallèlement à son cœur de métier, le Groupe bénéficie d'un fort positionnement dans le secteur de l'Assistance Aéroportuaire et d'un pôle spécialisé en Ingénierie et Maintenance industrielle. Coté au compartiment B d'Euronext Paris, le Groupe CRIT fait notamment partie des indices CAC Mid&Small 190 et SBF 250.**

#### **Contacts**

Groupe CRIT  
 Michèle Chartier  
 michele.chartier@groupe-crit.com  
 Tél. : 01 49 18 55 63

Actifin  
 Stéphane Ruiz  
 ruiz@actifin.fr  
 Tél. : 01 56 88 11 11